

## **Informations relatives à la protection des données personnelles pour les acheteurs dans le cadre des opérations d'affacturage<sup>1</sup> de TARGOBANK AG concernant le traitement des données à caractère personnel sur la base du règlement général sur la protection des données à compter du 25/05/2018**

Les informations suivantes relatives à la protection des données personnelles vous donneront un aperçu de la collecte et du traitement des données des acheteurs dans le cadre de l'affacturage sur la base du droit de protection des données personnelles en vigueur depuis le 25/05/2018 en vue d'appliquer notamment les articles 13, 14 et 21 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les informations suivantes ont pour but de vous donner un aperçu du traitement de ces données à caractère personnel par nous-mêmes, et de vous présenter les droits des acheteurs découlant du droit de protection des données personnelles. Le type de données qui seront spécifiquement traitées et la façon dont ces données seront utilisées dépendent en grande partie des services demandés par nos clients ou convenus avec eux. L'affacturage est l'achat commercial de créances de nos clients envers les acheteurs de ces derniers à des fins de financement.

### **1. Qui est responsable du traitement des données et à qui puis-je m'adresser ?**

Le responsable du traitement est : TARGOBANK AG, Kasernenstraße 10, D-40213 Düsseldorf, Allemagne ; téléphone : +49 211/8984-0 ; fax : +49 211/8984-1222 ; e-mail : [kontakt@targobank.de](mailto:kontakt@targobank.de). Le délégué à la protection des données de l'entreprise est joignable aux coordonnées suivantes : TARGOBANK AG ; Datenschutz, Postfach 21 04 53, D-47026 Duisburg, Allemagne, ou par téléphone via les coordonnées susmentionnées du responsable du traitement.

### **2. Quelles sources et quelles données utilisons-nous ?**

Nous traitons les données à caractère personnel qui nous sont fournies par nos clients dans le cadre de notre relation commerciale. De plus, nous traitons – dans la mesure où cela est nécessaire pour la réalisation de notre prestation – les données à caractère personnel que nous obtenons légalement auprès de sources accessibles au public (par ex. liste des débiteurs, registres fonciers, registre du commerce et des associations, presse, Internet) ou qui nous sont transmises légitimement par d'autres entreprises du groupe Crédit Mutuel, dont le groupe d'entreprises allemand TARGOBANK fait également partie, ou par d'autres tiers (par ex. agence de crédit). Les données essentielles à caractère personnel sont les informations personnelles (par ex. nom, adresse et autres coordonnées). Elles peuvent également inclure des informations relatives à la commande, des données résultant de l'exécution de nos obligations contractuelles (par ex. volumes d'affaires dans le cadre des transactions financières ou données concernant les créances qui nous ont été cédées), des informations sur la situation financière (par ex. données de solvabilité, données de scoring/rating, origine des actifs), ainsi que d'autres données comparables aux catégories mentionnées.

### **3. Pourquoi traitons-nous vos données (but du traitement) et sur quelle base juridique ?**

Nous traitons les données à caractère personnel conformément aux dispositions du règlement général européen sur la protection des données (RGPD), à la loi allemande sur la protection des données (BDSG), ainsi qu'aux lois nationales sur la protection des données éventuellement applicables :

#### **a) Pour l'exécution d'obligations contractuelles (art. 6, al. 1 b RGPD)**

Les données sont traitées dans le but d'effectuer les opérations bancaires et les services financiers dans le cadre de l'exécution de nos contrats avec nos clients ou pour la réalisation de mesures précontractuelles qui se font sur demande. Les objectifs du traitement des données reposent en premier lieu sur le produit concret (par ex. affacturage, crédit, compte, dépôts, médiation) et peuvent inclure entre autres des analyses des besoins, des services de conseil ainsi que la réalisation de transactions.

#### **b) Dans le cadre de l'évaluation des intérêts (art. 6, al. 1 f RGPD)**

---

<sup>1</sup> Nous entendons par acheteurs les débiteurs des créances que nous avons achetées à nos clients ou qui nous ont été transférées par nos clients dans le cadre de contrats d'affacturage.

Si nécessaire, nous traitons les données à caractère personnel au-delà de l'exécution à proprement parler du contrat pour la poursuite d'intérêts légitimes par nous-mêmes ou par des tiers. Exemples :

- consultation d'agences de crédit et échange de données avec des agences de crédit (par ex. SCHUFA) afin de déterminer les risques de solvabilité et de défaillance dans le cadre d'opérations d'affacturage ou de crédit,
- revendication de droits en justice et défense en cas de litiges,
- garantie de la sécurité informatique et des opérations informatiques de la banque,
- empêchement et éclaircissement de délits,
- mesures pour la sécurité du bâtiment et des équipements (par ex. contrôles d'accès),
- mesures visant à garantir le droit du propriétaire (par ex. surveillances vidéo),
- mesures de gestion des activités et de développement des services et des produits,
- mesures de refinancement et/ou de couverture des risques,
- gestion des risques au sein du groupe Crédit Mutuel et au sein du sous-groupe du groupe d'entreprises TARGOBANK.

#### **c) En raison d'un consentement (art. 6, al. 1 a RGPD)**

Si un consentement nous a été octroyé pour le traitement des données à caractère personnel pour certaines finalités (par ex. transmission de données au sein du groupe, analyse de données de transactions financières à des fins de marketing), la licéité de ce traitement sur la base de ce consentement est donnée. Un consentement octroyé peut être révoqué à tout moment. Il en est de même pour la révocation de déclarations de consentement qui nous ont été délivrées avant l'entrée en vigueur du RGPD, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018. La révocation du consentement n'affecte pas la licéité des données traitées jusqu'à la révocation.

#### **d) En raison d'obligations légales (art. 6, al. 1 c RGPD) ou dans l'intérêt public (art. 6, al. 1 e RGPD)**

En tant que banque, nous sommes également soumis à diverses obligations juridiques, à savoir des exigences légales (par ex. loi sur le crédit, loi sur le blanchiment d'argent, loi sur le commerce des valeurs mobilières, lois fiscales) et des exigences en matière de surveillance bancaire (par ex. de la Banque centrale européenne, de l'Autorité bancaire européenne, de la Banque fédérale d'Allemagne et de l'Autorité fédérale de supervision financière (BaFin). Font entre autres partie des finalités du traitement des données la vérification de la solvabilité, la vérification de l'identité et de l'âge, la prévention contre la fraude et le blanchiment d'argent, l'exécution d'obligations de contrôle et de déclaration en matière fiscale, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la banque, du groupe Crédit Mutuel et du sous-groupe du groupe d'entreprises TARGOBANK.

#### **4. Quelles catégories de données à caractère personnel peuvent être traitées ?**

Si nécessaire, nous traitons les données à caractère personnel appartenant aux catégories suivantes :

- nom, adresse, coordonnées, ainsi que, le cas échéant, données du contrat, données de facturation, données de solvabilité.

#### **5. Qui reçoit les données à caractère personnel des acheteurs ?**

Au sein de la banque, les départements concernés ont accès aux données des clients et des acheteurs dont ils ont besoin pour exécuter nos obligations contractuelles avec le client ainsi que pour répondre aux obligations légales. Les prestataires de services et les agents d'exécution auxquels nous avons recours peuvent également recevoir des données à ces fins à condition qu'ils respectent le secret bancaire. Il s'agit d'entreprises appartenant aux catégories suivantes : services du secteur des crédits, finances et assurances, services informatiques, logistique, services d'impression, télécommunication, encaissement, conseil, consulting, vente et marketing. En ce qui concerne la transmission des données à des destinataires extérieurs à notre banque, il est important de noter en premier lieu que nous sommes tenus, en tant que banque, de garder confidentiels l'ensemble des faits et évaluations des acheteurs – relatifs aux clients et à leur activité – dont nous avons connaissance (secret bancaire). Nous n'avons le droit de transmettre des informations sur les clients, y compris leurs acheteurs, que si les dispositions légales nous y obligent, que le client y a consenti ou que nous sommes autorisés à fournir un renseignement bancaire. Dans ces conditions, les destinataires de données à caractère personnel peuvent par ex. être :

- des organismes publics et des institutions (par ex. Banque fédérale d'Allemagne, Autorité fédérale de supervision financière, Autorité bancaire européenne, Banque centrale européenne, autorités financières, organismes chargés de l'application de la loi) s'il existe une obligation légale ou administrative ;
- d'autres établissements de crédit et financiers ou des établissements comparables auxquels nous transmettons des données à caractère personnel pour la réalisation de la relation commerciale avec nos clients (selon le contrat, par ex. banques correspondantes, assureurs, banques de dépôt, bourses, agences de crédit ou les banques gestionnaires des comptes mis en gage en notre faveur) ;
- d'autres entreprises au sein du groupe Crédit Mutuel et au sein du sous-groupe du groupe d'entreprises TARGOBANK pour la gestion des risques sur la base d'obligations légales ou administratives.

Parmi les destinataires des données, on peut aussi compter les organismes pour lesquels un consentement nous a été octroyé pour la transmission des données, ou pour lesquels nous sommes libérés du secret bancaire sur la base d'un accord ou d'un consentement.

#### **6. Les données sont-elles transmises dans un pays tiers ou à une organisation internationale ?**

Les données seront transmises à des organismes dans des États en dehors de l'Union européenne/EEE (pays tiers) si cela est nécessaire pour l'exécution des ordres du client (par ex. ordres de paiement et de titres), si cela est prescrit par la loi (par ex. obligations de déclaration en matière de droit fiscal) ou si un consentement nous a été octroyé.

#### **7. Pendant combien de temps les données à caractère personnel sont-elles enregistrées ?**

Nous traitons et enregistrons les données à caractère personnel tant que cela est nécessaire pour l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. Il est important de noter que notre relation commerciale avec le client d'affacturage est un rapport d'obligation de longue durée qui est prévu pour plusieurs années. Lorsque les données requises pour l'exécution des obligations contractuelles ou légales ne sont plus nécessaires, celles-ci seront supprimées à intervalles réguliers, sauf si leur traitement ultérieur – limité dans le temps – est requis aux fins suivantes :

- exécution d'obligations de conservation prescrites par le droit du commerce et le droit fiscal, notamment le Code allemand du commerce (HGB), le Code fiscal (AO), la loi sur les crédits bancaires (KWG), la loi anti-blanchiment (GwG) et la loi sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG). Les délais de conservation ou de documentation qui y sont stipulés vont de deux à dix ans.
- conservation de preuves dans le cadre des réglementations légales en matière de prescription. Selon les articles 195 et suivants du Code civil allemand (BGB), ces délais de prescription peuvent durer jusqu'à 30 ans, sachant que le délai de prescription régulier est de trois ans.

#### **8. Quels droits existent en matière de protection des données à caractère personnel ?**

Chaque personne concernée dispose du droit d'accès conformément à l'article 15 du RGPD, du droit de rectification conformément à l'article 16 du RGPD, du droit à l'effacement conformément à l'article 17 du RGPD, du droit à la limitation du traitement conformément à l'article 18 du RGPD, du droit d'opposition conformément à l'article 21 du RGPD, ainsi que du droit à la portabilité des données conformément à l'article 20 du RGPD. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit à l'effacement, les restrictions stipulées aux articles 34 et 35 BDSG (loi allemande sur la protection des données personnelles) s'appliquent. De plus, le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de

contrôle (article 77 du RGPD, en association avec l'article 19 BDSG) existe. Tout consentement au traitement des données qui nous a été donné peut être révoqué à tout moment. Il en est de même pour la révocation de déclarations de consentement qui nous ont été délivrées avant l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018. La révocation s'applique uniquement pour le futur. Les traitements de données qui ont été effectués avant la révocation ne sont pas concernés.

#### **9. Le profilage ou une décision individuelle automatisée sont-ils utilisés et existe-t-il une obligation de fournir des données ?**

Dans le cadre de l'affacturage, nous n'avons recours ni au profilage, ni à des décisions automatisées envers l'acheteur. L'acheteur n'a pas l'obligation de fournir des données.

#### **Informations relatives au droit d'opposition conformément à l'article 21 du règlement général sur la protection des données (RGPD)**

##### **Droit d'opposition au cas par cas**

Tout acheteur a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données à caractère personnel le concernant fondé sur l'article 6, alinéa 1, point e du RGPD (traitement des données pour une mission d'intérêt public) et sur l'article 6, alinéa 1, point f du RGPD (traitement des données sur la base d'une évaluation des intérêts), y compris un profilage fondé sur ces dispositions conformément à l'article 4, alinéa 4 du RGPD. En cas d'opposition, nous ne traiterons plus les données à caractère personnel, à moins que nous puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts, les droits et les libertés du client, ou que le traitement sert à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

L'opposition peut être effectuée sans obligation de forme particulière et doit être adressée dans la mesure du possible à :

TARGOBANK AG, Postfach 10 12 52, D-47051 Duisburg, Allemagne.